

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BOUEX

MR PREFECTURE

016-211600556-20211213-2021BG32-DE
Reçu le 15/12/2021

SEANCE DU 19 Décembre 2021

délibération :
D_2021_5_9

L' an deux mille vingt et un, le lundi 13 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil à BOUEX, sous la présidence de Monsieur ANDRIEUX Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 29 Novembre 2021

Présents : 10

Présents : Monsieur AUFORT David, Madame AUGEIX Aurélie, Monsieur DEFONTAINE David, Madame SAIVRES Nicole, Monsieur VIALLE Laurent, Monsieur ANDRIEUX Michel, Monsieur BRUNERIE Pascal, Monsieur LACOURARIE Romain, Madame PICARD Marie-Noëlle, Monsieur ROY Jean-Marie

Votants : 10

Absent(s) : Madame BOURLEAU Magali, Madame TEULIERES Catherine

**Objet : Règlement
cimetière - Tarifs
concession**

Excusé(s) : Madame CHARLES Valérie, Monsieur DOURNOIS Sébastien, Monsieur THOUVENIN Nicolas

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Marie ROY

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de fixer les tarifs des concessions au cimetière communal de la façon suivante :

- Concession trentenaire : **25 € le M²**
- Concession perpétuelle : **80 € le m²**
- Case du columbarium pour une durée de 15 ans : **400 €**
- Case du columbarium pour une durée de 30 ans : **700 €**
- Caveau communal : **GRATUIT les 3 premiers mois, 30 €/an pendant 2 ans**

La dimension des concessions est la suivante

Concession simple : **1,60 m x 3 m**

Concession double : **2.60 m x 3 m**

Cavurne : **1,20 m x 1,20 m**

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Michel ANDRIEUX

Emis le 13/12/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire le